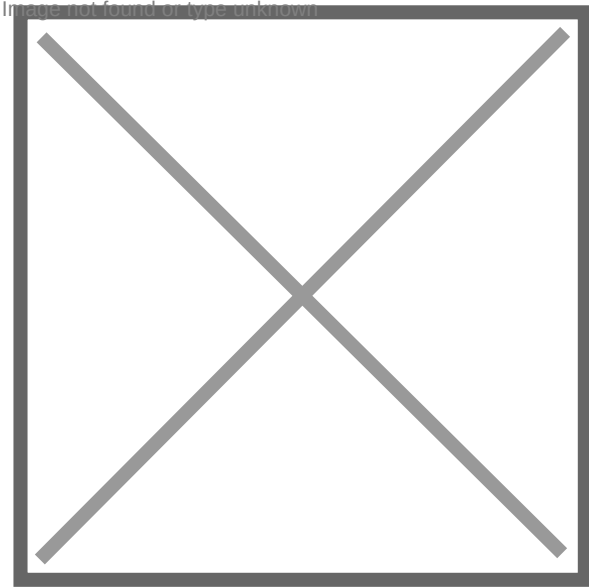




Droit d'héritage sur la maison familial

Par momo, le 09/07/2009 à 23:28

Bonjour,
Nous sommes quatre filles deux d'un premier mariage de ma maman et deux d'un second ma mère est décédée avant mon beau-père en laissant un papier signé au dernier vivant. Mon beau-père décède s'était remarié trois mois avant. La dernière épouse de mon beau-père a donc usufruct de notre maison cette maison est couverte de dettes, elle veut donc vendre la maison afin d'éponger les dettes et prendre sa part, son notaire nous demande notre signature à ma sœur et moi (enfants du premier mariage de ma mère) en nous signalant que dans ce partage nous n'avons droit à rien. Je dois aussi vous signaler que les dettes ont été faites après le décès de ma mère. Je suis la seule qui ne veut pas signer. Quelles sont mes droits?
Merci bien Monique

Par **Visiteur**, le 10/07/2009 à 19:53

Bonjour,
Vous êtes je pense en nue-propriété sur ce bien ?